

Snes Versailles

Supplément au n° 2 - septembre 2011

Aux S1 :

Merci aux militants des s1 destinataires de cette publication d'en transmettre un exemplaire aux TZR de leur établissement.

Défendre une mission de service public, améliorer les conditions d'emploi des TZR

TZR

Sommaire

- P. 1 :
Editorial
- P. 2 : Stage TZR le jeudi 24 novembre
- P. 3 : Le Rectorat vous doit de l'argent !
- P. 4 et 5 :
Connaître et faire respecter vos droits
- P. 6 et 7 : Comment voter.
- P. 8 : Halte à la flexibilité effrénée

Editorial

A cette rentrée, les effets de la politique du Gouvernement visant au démantèlement du service public d'éducation sont bien visibles. Centrée en particulier sur la question du remplacement, cette politique se traduit par une dégradation accrue de la situation des TZR et une crise sans précédent du remplacement.

Des conditions d'affectation et d'exercice insupportables

Suppressions de postes massives en lycée et collège (500 postes pour la rentrée 2011, soit plus de 2000 postes depuis 4 ans), refus de l'Administration de transformer les HSA en heures postes, décision de réserver des supports pour affecter les stagiaires (plus de 40% des postes ont été ainsi soustraits de l'intra 2011) et pour le dispositif ECLAIR, réduction des horaires disciplinaires liée à la mise en place de réformes contestées (lycée)...ont généré **une pénurie inédite de supports** à l'intra et à la phase d'ajustement.

Flexibiliser, rentabiliser : les maîtres mots de l'Administration.

La rentabilisation forcenée des TZR par l'Administration ne cesse de s'accroître (affectations sur plusieurs établissements dans des disciplines de plus en plus nombreuses, ZR à l'échelle départementale voire académique...). Alors qu'il contribue par ses choix à renforcer jusqu'à l'insupportable la pénibilité de la mission de remplacement, le Rectorat se dédouane bien souvent de ses obligations réglementaires (paiement des ISSR ou des frais de déplacement). Cette pénibilité se conjugue aux effets dévastateurs des attaques contre le sens et l'exercice du métier qui frappent tous les personnels (mise en place de réformes contestées, multiplication des tâches, programmes infaisables...).

La crise du remplacement délibérément organisée et amplifiée :

- **au niveau national** : la politique ministérielle vise à diminuer les recrutements de titulaires (baisse du nombre de fonctionnaires : baisse des postes aux concours)

- **au niveau rectoral** : le Recteur, depuis plus de 3 ans, lamine les moyens budgétaires académiques de remplacement. Ces orientations aboutissent à une baisse sensible du nombre de TZR dans l'académie alors que les besoins en remplacement restent élevés.

Faute d'un vivier suffisant, le Rectorat n'est plus en mesure de répondre à ces besoins, d'autant que dès septembre la très grande majorité des TZR est affectée à l'année.

Le SNES combat résolument cette politique : il défend sans relâche la conception du remplacement comme besoin permanent du service public devant être, comme tel, assuré par des personnels titulaires recrutés en nombre suffisant, qualifiés et formés.

C'est au nom de cette conception que le SNES et ses élus majoritaires dans les commissions paritaires informent et mobilisent les TZR afin de défendre pied à pied en face de l'Administration leurs droits individuels et collectifs.

C'est au nom de cette même conception que ses représentants dans les Comités techniques s'opposent aux orientations de la politique ministérielle et rectorale.

Les élections professionnelles qui vont se dérouler du 13 au 20 octobre prochains vont vous permettre de choisir vos représentants.

Ce choix est capital.

En votant SNES (CAP) et FSU (CT), vous réaffirmerez votre confiance dans les élus du SNES et dans les revendications qu'ils ne cessent de porter :

- ⇒ pour les personnels de remplacement et la reconnaissance de leur mission de service public,
- ⇒ pour la revalorisation de nos métiers, de nos conditions de travail et de nos salaires,
- ⇒ pour l'exigence d'autres réformes du système éducatif,
- ⇒ pour un service public d'éducation, véritable priorité nationale.

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle
co-secrétaires généraux

SNES Versailles.
N° de Commission Paritaire 1111509041.
N° ISSN 12689874. Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84.
Directeur de publication David Rafroidi.
Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES

Dossier réalisé par le secteur emploi de la section académique :

J.-C Anglade,
Laurent Boiron,
Pascale Boutet,
Dominique Carlotti, Marie Chardonnet,
Mélanie Javaïloès, Philippe Lévy, Sophie Macheda, Claudette Valade

SCRUTIN DU 13 au 20 octobre

Faites le choix d'un syndicalisme revendicatif, unitaire et actif



**Votez et faites voter SNES pour les CAP
Votez et faites voter FSU pour les CT**

